



Formation aide-soignante La réforme 2021

C. Jacquemart, Cadre de santé, Coordinatrice pédagogique IFAS

Novembre 2021



Le contexte



- Référentiel de formation conçu :
 - dans un principe de « formation tout au long de la vie »
 - À partir du référentiel d'activités et de compétences de l'aide-soignant(e)
- Actualisation de la formation au regard de :
 - L'évolution des pratiques de l'aide – soignant(e), dans son exercice quotidien (prise en soin de population vieillissante, poly pathologiques, augmentation de la charge en soin)
 - Un souhait de valorisation du métier aide-soignant
 - La nécessité de prendre en compte le parcours antérieur dans l'évolution professionnelle

La réforme 2021 – Éléments généraux

- ▶ Niveau de qualification : 4 (niveau Baccalauréat)
- ▶ Durée de la formation : 44 semaines soit 1 540 heures avec:
 - ▶ 22 semaines de formation théorique soit 770 h
 - ▶ 22 semaines de formation clinique soit 770 h
- ▶ 11 compétences professionnelles à acquérir
- ▶ 10 modules de formation
- ▶ 4 périodes de stage : 3 stages de 5 semaines et un stage de 7 semaines (équivalent stage préprofessionnel)
- ▶ Modalités d'évaluation des compétences, basées sur des études de situation (en simulation ou en stage)
- ▶ Formation théorique peut être organisée à distance dans la limite de 70 %

Un accompagnement renforcé

- ▶ Un module de 35 h « Accompagnement Pédagogique Individualisé » (API) en début de formation
- ▶ Un module de 35 h de Travaux Personnels Guidés (TPG) tout au long de la formation
- ▶ Un suivi pédagogique individualisé : 7 h
- ▶ Un portfolio comme outil de suivi pour l'élève

La réforme 2021 – Les épreuves de sélection (1/2)

- ▶ Modification des épreuves de sélection pour l'entrée en formation :
 - ▶ La sélection, quel que soit le candidat, se fait sur **l'étude d'un dossier** et sur la réalisation d'**un entretien** face à un jury (binôme (1 formateur, 1 aide-soignant), d'une durée de 15 à 20 minutes. L'entretien permet au candidat d'apporter des éléments complémentaires d'argumentation de son projet professionnel. Le jury évalue également les qualités humaines et relationnelles du candidat, au cours de l'entretien.
 - ▶ Le dossier de sélection comprend:
 - ▶ une lettre de motivation (manuscrite)
 - ▶ un CV
 - ▶ le dossier scolaire et/ou les attestations des employeurs
 - ▶ la présentation d'une situation personnelle ou professionnelle, analysée et en lien avec le métier d'Aide-Soignant (document manuscrit de 2 pages maximum)

La réforme 2021 – Les épreuves de sélection (2/2)

- ▶ **Article 11 arrêté du 7 avril 2020 modifié par les arrêtés du 12 avril 2021 et du 10 juin 2021 relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide soignant**
 - ▶ Sont dispensés de l'épreuve de sélection les agents hospitaliers qualifiés de la fonction publique hospitalière et les agents de service :
 - ▶ **Justifiant d'une ancienneté de services cumulée d'au moins un an en équivalent temps plein** effectué au sein d'un ou de plusieurs établissements sanitaires et médicaux sociaux des secteurs public et privé ou dans des services d'accompagnement et d'aide au domicile des personnes.
 - ▶ **Ou justifiant à la fois le suivi de la formation continue des 70 heures** relative à la participation aux soins d'hygiène, de confort et de bien-être de la personne âgée **et d'une ancienneté de service cumulée d'au moins six mois en équivalent temps plein**
 - ▶ Un minimum de 20% des places autorisées par la région, par institut ou pour l'ensemble du groupement d'instituts de formation.

La réforme 2021 – Le métier aide-soignant (1/2)

- « L'aide-soignant exerce sous la responsabilité de l'infirmier diplômé d'Etat (IDE) dans le cadre de l'article R.4311-4 du Code de la Santé Publique.
- Ses activités se situent dans le cadre du rôle qui relève de l'initiative de l'IDE défini par les articles R.4311-3 et R.4311-5 du Code de la Santé Publique, relatif aux actes professionnels et à l'exercice de la profession d'infirmier ».
- L'aide-soignant accompagne et réalise des soins essentiels de la vie quotidienne, adaptés à l'évolution de l'état clinique et visant à identifier les situations à risque.
- Le rôle de l'aide-soignant s'inscrit dans une approche globale de la personne et prend en compte la dimension relationnelle des soins ainsi que la communication avec les autres professionnels, les apprenants et les aidants [.....]

La réforme 2021 – Le métier aide-soignant (2/2)

► Définition du métier

- Dispenser des soins de la vie quotidienne ou des soins aigus, destinés à préserver et/ou restaurer la continuité de la vie, ainsi que le bien-être et l'autonomie de la personne, dans le cadre du rôle propre infirmier, en collaboration avec lui et dans le cadre d'une responsabilité partagée.

► Trois missions

- Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie ;
- Collaborer au projet de soins personnalisé, en restant dans le champ de compétences AS
- Contribuer à la prévention/gestion des risques et s'impliquer dans le raisonnement clinique interprofessionnel.

La réforme 2021 - Définition des soins réalisés par l'AS

- ▶ Les soins courants dits de « la vie quotidienne »
 - ▶ Sous contrôle de l'IDE
 - ▶ Assurent la continuité de la vie
 - ▶ Situation d'autonomie partielle, dans le cadre d'un état de santé stable (état de santé stabilisé, pathologie chronique stabilisée)
 - ▶ Soins initialement réalisables par la personne elle-même, ou un aidant.
- ▶ Les soins aigus
 - ▶ En collaboration avec l'IDE, pour la réalisation
 - ▶ Réalisables uniquement par un professionnel de santé
 - ▶ Dans une unité à caractère sanitaire, dans le cadre d'un projet de soin pluri professionnel
 - ▶ Lors de la phase aiguë de la maladie.

La réforme 2021 – Compétences de l'AS

5 BLOCS DE COMPETENCE

11 COMPETENCES

Accompagnement et soins de la personnes dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale (Module 1 – Module 2)

1- Accompagner les personnes dans les actes de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les ajustements nécessaires
2- identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer

Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés, en collaboration (Module 3 – Module 4 – Module 5)

3 - Évaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins
4- Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne
5- Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de manutention

Informations et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants (Module 6 – Module 7)

6- Établir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage
7- Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels

Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte des lieux et des situations d'intervention (Module 8)

8- Utiliser les techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées, en prenant en compte la prévention des risques associés
9- Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements, en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins

Travail en équipe pluri professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques (Module 9 – Module 10)

10- Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les informations pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités
11- Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques

Blocs de Compétence	Modules de formation	Modalités d'évaluation du bloc de compétence
B 1: Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	Module 1: Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale Module spécifique AS	Etude de situation Evaluation des compétences en milieu professionnel
	Module 2: Repérage et prévention des situations à risque Module spécifique AS	
B 2: Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés, en collaboration	Module 3: Evaluation de l'état clinique d'une personne Module spécifique AS	Etude de situation en lien avec les modules 3 et 4 Evaluation comportant une pratique simulée en lien avec le module 5 Evaluation des compétences en milieu professionnel Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence de niveau 2 (AFGSU)
	Module 4: Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement Module spécifique AS	
	Module 5: Accompagnement de la mobilité de la personne aidée	
B 3: Informations et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants	Module 6: Relation et communication avec les personnes et leur entourage	Etude de situation relationnelle pouvant comporter une pratique simulée Evaluation des compétences en milieu professionnel
	Module 7: Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs	
B 4: Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte des lieux et des situations d'intervention	Module 8: Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés	Evaluation à partir d'une situation d'hygiène identifiée en milieu professionnel Evaluation des compétences en milieu professionnel
B 5: Travail en équipe pluri professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques	Module 9: Traitement des informations	Etude de situation pouvant comporter une pratique simulée Evaluation des compétences en milieu professionnel
	Module 10: Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques	

La réforme 2021 – Missions/Compétences de l'AS

MISSION 1

Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie

Bloc 1
Bloc 3
Bloc 4

- Accompagnement et soins de la personnes dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale
- Informations et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants
- Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte des lieux et des situations d'intervention

MISSION 2

Collaborer aux projets de soins personnalisés dans son champ de compétences

Bloc 2
Bloc 4
Bloc 5

- Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés, en collaboration
- Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte des lieux et des situations d'intervention
- Travail en équipe pluri professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques

MISSION 3

Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel

Bloc 2
Bloc 3
Bloc 5

- Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés, en collaboration
- Informations et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants
- Travail en équipe pluri professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques



La définition de la compétence¹

- « *Savoir agir en situation* » (a)
- « *Mise en œuvre dans un contexte déterminé d'un ensemble de ressources diversifiées (internes et externes) permettant un traitement réussi de situations* » (b)

Les deux approches de la compétence (1/2)

Modèle de la compétence-contenant

- ▶ L'acquisition de la compétence constitue la finalité de l'apprentissage, dans le but de l'exercice professionnel futur
- ▶ La notion de compétence structure les activités de formation : elle constitue l'outil d'ingénierie pédagogique
- ▶ L'acquisition des ressources de la compétence constitue la priorité de la formation et des évaluations certifiantes (contrôles, vérifications)
- ▶ L'apprenant se forme « à distance » des situations réelles de travail (activités distinctes des activités des professionnels) (situation ou pratique simulée en institut)
- ▶ Les évaluations mises en œuvre pour contrôler l'acquisition des compétences sont construites à partir d'activités particulières

Les deux approches de la compétence (2/2)

Modèle de la compétence située

- La compétence constitue l'objet de l'apprentissage
- La notion de compétence est envisagée pour permettre à l'apprenant d'inscrire ce qu'il fait en formation dans une perspective de professionnalisation
- L'apprenant décide de sa conduite en situation professionnelle, en mobilisant et combinant différentes ressources internes et externes, puis il s'entraîne à transférer ses acquis au sein de multiples situations qui servent de base à l'évaluation
- L'apprenant se forme au plus près de la réalité de l'exercice professionnel
- L'évaluation est mise en œuvre dans une dimension formative, tout au long des apprentissages en situation professionnelle

La réforme 2021 – Activités aides-soignantes

DOMAINE D'ACTIVITES (DA)

ACTIVITES

DA 1: Accompagnement de la personnes dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale en repérant les fragilités

1- Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale en repérant les fragilités
2- identification des risques lors de l'accompagnement de la personne et mise en œuvre d'actions de prévention adéquates

DA 2 : Appréciation de l'état clinique de la personne et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration avec l'infirmier en intégrant la qualité et la prévention des risques

3- observation de la personne et mesure des paramètres vitaux liés à son état de santé
4- Collaboration à la réalisation de soins intégrant la qualité et la prévention des risques
5- installation et aide aux déplacements de la personne à partir de ses ressources et des techniques de mobilisation

DA 3: Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants

6- accueil, information et communication auprès des personnes et de leur entourage
7- Accueil, accompagnement et formation des pairs, des personnes en formation et des autres professionnels

DA 4 : Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités de soins, au lieu et aux situations d'intervention

8- entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins
9- repérage et traitement des anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins

DA 5: Transmissions, quels que soient l'outil et les modalités de communication, des observations recueillies pour maintenir la continuité des soins et des activités

10- transmission quels que soient l'outil et les modalités de communication, des observations recueillies pour maintenir la continuité des soins et des activités
11- organisation de son activité au sein d'une équipe pluri-professionnelle en garantissant la qualité / gestion des risques

Les nouvelles activités de l'aide-soignant(e) (1/2)

Observation et mesure des paramètres vitaux liés à l'état de santé de la personne

- Recueil de la saturation en O₂
- Recueil de la glycémie par captation capillaire ou lecture instantanée transdermique
- Mesure du périmètre crânien
- Calcul de l'IMC à l'aide d'un outil paramétré

Collaboration à la réalisation des soins intégrant la qualité et la prévention des risques (1)

- Surveillance d'une personne sous moniteur à prise de constantes directe et automatisée
- Réalisation d'aspiration endotrachéale sur orifice trachéal cicatrisé et non inflammatoire
- Changement de lunettes à O₂ courbe, avec tubulure sans intervention sur le débitmètre

Les nouvelles activités de l'aide-soignant(e) (2/2)

Collaboration à la réalisation de soins intégrant la qualité et la prévention des risques (2)

- Pose et changement de masque pour l'aide à la respiration en situation stable, chronique, hormis tout dispositif d'insufflation ou d'exsufflation
- Recueil aseptique d'urines, lors de situation d'urgence, hors sonde urinaire
- Soins d'hygiène aux patients porteurs d'entérostomie cicatrisée: renouvellement de poche et support sur colostomie cicatrisée

Collaboration à la réalisation des soins intégrant la qualité et la prévention des risques (3)

- Pose de suppositoire d'aide à l'élimination
- Lavage oculaire et instillation de collyres
- Prise ou aide à la prise de médicaments sous forme non injectable: application de crèmes et de pommades
- Participation à l'animation d'un groupe, à visée thérapeutique

La réforme 2021 – Détails des activités (1/11)

DA 1

Accompagnement de la personnes dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale en repérant les fragilités

1. Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale en repérant les fragilités

- 1. Recueil et analyse des informations relatives aux habitudes de vie quotidienne et sociale, la culture, les choix de la personne et son entourage et adaptation du soin
- 2. Evaluation de l'autonomie, des fragilités et ressources, des capacités physiques et psychiques de la personne et adaptation du soin
- 3. Ajustement en temps réel de son intervention au regard de cette évaluation
- 4. Mise en œuvre de soins d'hygiène et de confort relevant de la vie quotidienne et de soins en lien avec les différentes fonctions pour un accompagnement personnalisé contribuant à la bien-être de la personne
- 5. Mise en œuvre des activités d'accompagnement à la vie sociale à destination d'une personne ou d'un groupe en prenant en compte les réactions, choix et expressions de la personne
- 6. Mobilisation des ressources de la personne dans les activités réalisées
- 7. Adaptation de l'accompagnement pour développer et maintenir les acquis de la personne en collaboration avec l'infirmier et les autres professionnels et les aidants
- 8. Adaptation de la communication avec la personne, les aidants et les autres professionnels pendant les activités en fonction de chaque situation
- 9. Accompagnement des aidants dans leur rôle de collaboration aux actes essentiels de la vie quotidienne

La réforme 2021 – Détails des activités (2/11)

DA 1

Accompagnement de la personnes dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale en repérant les fragilités

2 – Identification des risques lors de l'accompagnement de la personne et mise en œuvre d'actions de prévention adéquates

- 1. Identification des signes pouvant induire des fragilités potentielles ou des vulnérabilités dans les différents domaines de la vie quotidienne et transmission des informations en regard
- 2. Identification des situations à risques et des risques de maltraitance et transmission
- 3. Propositions de mesures de prévention dans son champ d'intervention et dans le cadre d'une coopération pluri-professionnelle

La réforme 2021 – Détails des activités (3/11)

DA 2

Appréciation de l'état clinique de la personne et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration avec l'infirmier en intégrant la qualité et la prévention des risques

3 - Observation de la personne et mesure des paramètres vitaux liés à son état de santé

- 1. Recherche et analyse des informations pertinentes et utiles permettant l'identification de l'état général de la personne et l'adaptation de sa prise en charge
- 2. Identification des signes permettant d'apprécier les changements de l'état clinique de la personne à partir des observations et des informations recueillies
- 3. Évaluation de la douleur, mesure des paramètres vitaux et surveillance des données en utilisant les outils adaptés et en respectant les règles de bonnes pratiques
- 4. Analyse de l'état clinique d'une personne par la mise en œuvre du raisonnement clinique
- 5. Transmission des informations utiles et nécessaires à l'adaptation de la prise en soins de la personne par l'équipe pluri-professionnelle
- 6. Identification et transmission de l'urgence d'une situation

La réforme 2021 – Détails des activités (4/11)

DA 2

Appréciation de l'état clinique de la personne et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration avec l'infirmier en intégrant la qualité et la prévention des risques

4 - Collaboration à la réalisation de soins intégrant la qualité et la prévention des risques

- 1. Recherche des informations sur les précautions particulières à respecter lors du soin
- 2. Analyse des informations recueillies et priorisation des activités de soin dans son champ de compétences
- 3. Identification et application des règles de bonnes pratiques relatives à la mise en œuvre des soins réalisés en collaboration
- 4. Organisation de l'activité de soin et adaptation des modalités pour sa réalisation en fonction de l'état clinique et de la situation de la personne
- 5. Mise en œuvre de soins personnalisés en collaboration avec l'infirmier et en lien avec l'équipe pluri-professionnelle à partir de l'évaluation de la situation
- 6. Explication du soin réalisé, de son objectif et du (des) geste (s) de manière adaptée à la situation
- 7. Evaluation de la qualité du soin réalisé et réajustement de son intervention

DA 2

Appréciation de l'état clinique de la personne et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration avec l'infirmier en intégrant la qualité et la prévention des risques

5 – Installation et aide aux déplacements de la personne à partir de ses ressources et des techniques de mobilisation

- 1. Identification des capacités de la personne à effectuer un déplacement
- 2. Guidage de la personne dans ses déplacements et proposition de l'équipement ou de l'aide humaine le plus approprié pour pallier les incapacités
- 3. Sécurisation de l'espace d'intervention
- 4. Utilisation des dispositifs d'aide à la mobilisation et à la manutention dans le respect des règles de sécurité et d'ergonomie
- 5. Repérage des situations à risque, signalement et mise en œuvre de mesures appropriées dans son champ de compétences
- 6. Prise en compte de la personne et de ces spécificités lors de son installation

La réforme 2021 – Détails des activités (6/11)

DA 3

Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants

6- Accueil, information et communication auprès des personnes et de leur entourage

- 1. Accueil, écoute de la personne, de la personne de confiance et de son entourage
- 2. Réalisation de soins relationnels en adaptant sa communication aux publics diversifiés dans le respect des personnes et des règles de confidentialité
- 3. Transmission d'informations pertinentes à la personne et à son entourage dans le respect de la réglementation, en collaboration avec l'infirmier et l'équipe pluri-professionnelle
- 4. Conseils à la personne et à son entourage dans le domaine de l'éducation à la santé, de l'hygiène de la vie courante et de la sécurité domestique
- 5. Ecoute de la personne dans l'expression de ses besoins et attentes au regard du soin réalisé, pratique de la reformulation et adaptation du soin
- 6. Explications pratiques lors de l'accueil dans le service, la structure, l'institution et dans le cadre du respect du règlement intérieur

La réforme 2021 – Détails des activités (7/11)

DA 3

Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants

7 – Accueil, accompagnement et formation des pairs, des personnes en formation et des autres professionnels

- 1. Transmission d'informations aux apprenants et aux professionnels lors de leur accueil dans le service ou la structure
- 2. Recueil des besoins d'apprentissage de l'apprenant et des attendus de sa formation
- 3. Accompagnement et encadrement des personnes en formation
- 4. Observation, évaluation et demande d'ajustement si besoin des activités réalisées par l'apprenant
- 5. Utilisation des outils de suivi des acquisitions de compétences et évaluation des acquisitions en collaboration avec l'apprenant et l'ensemble de l'équipe pluri professionnelle
- 6. Explication, organisation et accompagnement des apprentissages

La réforme 2021 – Détails des activités (8/11)

DA 4

Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités de soins, au lieu et aux situations d'intervention

8- Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités, au lieu et aux situations d'intervention gestion des risques

- 1. Identification et choix du matériel et des produits appropriés, dont l'utilisation respecte les règles de bonnes pratiques
- 2. Utilisation des techniques de nettoyage et de désinfection appropriées, pour lutter contre les risques de contamination et les infections associées au soin, en appliquant les règles de bonnes pratiques
- 3. Application des principes d'hygiène dans les lieux de vie collectifs visant à la prévention des infections et leur transmission
- 4. Identification et respect des circuits d'entrée-sortie et stockage du linge, des matériels, des dispositifs médicaux et des déchets
- 5. Identification et respect des circuits et procédures liés à l'alimentation dans son champ d'activité
- 6. Interventions en matière d'entretien des locaux et des matériels liés aux soins adaptées au lieu d'exercice

La réforme 2021 – Détails des activités (9/11)

DA 4

Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités de soins, au lieu et aux situations d'intervention

9 - Repérage et traitement des anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins

- 1. Evaluation de l'efficacité des opérations réalisées, identification de toute anomalie et réajustement dans le cadre de ses compétences
- 2. Repérage des anomalies relatives à l'entretien de l'environnement de la personne et des matériels et transmission
- 3. Vérification du bon fonctionnement des matériels liés aux activités de soins
- 4. Repérage des dysfonctionnements et signalement

La réforme 2021 – Détails des activités (10/11)

DA 5

Transmission, quels que soient l'outil et les modalités de communication, des observations recueillies pour maintenir la continuité des soins et des activités

10 – Transmission, quels que soient l'outil et les modalités de communication, des observations recueillies pour maintenir la continuité des soins et des activités

- 1. Recherche, recueil et hiérarchisation des informations nécessaires à la prise en charge personnalisée dans le cadre du projet de soins
- 2. Transcription et transmission des observations et des données recueillies
- 3. Analyse des situations, transmission des informations pertinentes et proposition d'actions dans le cadre d'un projet de soins ou de vie construit en équipe pluri-professionnelle

La réforme 2021 – Détails des activités (11/11)

DA 5

Transmission, quels que soient l'outil et les modalités de communication, des observations recueillies pour maintenir la continuité des soins et des activités

11- organisation de son activité au sein d'une équipe pluri-professionnelle en garantissant la qualité et gestion des risques

- 1. Interventions dans son champ de compétences en interagissant avec les différents acteurs
- 2. Planification, organisation et ajustement de ses activités en interaction avec l'équipe dans un contexte de changements prévisibles ou non prévisibles
- 3. Interventions contribuant à la mise en œuvre des différents projets
- 4. Observation des écarts entre les recommandations de bonnes pratiques et les pratiques et participation active à la démarche qualité / gestion des risques de la structure

La réforme 2021 – Formation clinique (1/2)

L'évaluation en stage

- Suppression des MSP sur le terrain
- Accompagnement au Raisonnement Clinique, par les formateurs, sur le terrain de stage, Participation possible des professionnels pendant les temps d'accompagnement
- Compétences évaluées en stage, par les professionnels de terrain, au regard des attendus réglementaires

L'évaluation des modules de formation, en fonction du cadre réglementaire:

- Evaluation pratique en situation simulée
- Analyse de situation clinique

La réforme 2021 – Formation clinique (2/2)

Trois périodes de 5 semaines chacune, pour explorer les 3 missions de l'aide-soignante

Une période donnée peut être centrée sur une ou plusieurs missions

- Mission 1: Accompagner la personne dans les activités de la vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie
- Mission 2: Collaborer aux projets de soins personnalisés dans son champ de compétences
- Mission 3: Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel

Dans différents contextes:

- Prise en soins d'une personne dont l'état de santé altéré est en phase aiguë
- Prise en soins d'une personne dont l'état de santé altéré est stabilisé

Les 5 blocs de compétences sont mobilisés

- **Une période spécifique de 7 semaines** portant sur les 3 missions et les 5 blocs de compétences
- Période intégrative en milieu professionnel, **en fin de formation**, correspondant au projet professionnel et/ou permettant le renforcement des compétences afin de valider l'ensemble des blocs de compétences
- **Des exigences:**
 - Une période clinique obligatoire auprès de personnes en situation de handicap physique ou psychique
 - Une période auprès de personnes âgées
 - Au moins une période de nuit
 - Au moins une expérience de travail le week-end

La réforme 2021 – Outils d'évaluation

Le Port folio: livret de suivi des périodes en milieu professionnel

Ce document est destiné au suivi du parcours de formation et du développement des compétences.

Les objectifs principaux de cet outil sont de:

- favoriser une analyse de la pratique, par l'élève, qui conduit à la professionnalisation.
- faire le lien entre la formation théorique et la pratique sur le terrain.
- suivre la progression de l'élève au regard des compétences exigées pour l'obtention du diplôme.

Cet outil permet de :

- effectuer un bilan de chaque période en milieu professionnel pour identifier les acquis, les points positifs, les difficultés et les éléments restant à acquérir.
- réaliser une auto-évaluation des compétences acquises permettant un échange avec le tuteur.



La réforme 2021 – Éléments constitutifs du Portfolio

- Le mode d'emploi du Portfolio
- La présentation du Diplôme d'Etat aide-soignant
- La présentation des périodes d'apprentissage en milieu professionnel
- Le rôle des différents acteurs de la formation aide-soignante

- Pour chaque période de stage
 - Les objectifs de stage
 - Le bilan mi stage et le bilan de fin de stage, permettant d'évaluer la progression de l'apprenant dans les différents apprentissages
 - Un document d'analyse de situation vécue en stage (présentation du contexte, description de la situation à l'aide d'éléments factuels, analyse et identification des axes d'amélioration)
 - Le suivi d'acquisition des compétences en stage

La réforme 2021 – Outils d'évaluation



EVALUATION DES COMPETENCES EN MILIEU PROFESSIONNEL

Ce document est à renseigner pour chaque période en milieu professionnel.

L'évaluation permet d'apprécier le développement des compétences de l'apprenant au regard des compétences exigées pour l'obtention du diplôme.

- ▶ Elle est réalisée par le tuteur sur la base d'un échange avec l'apprenant et, le cas échéant, avec le formateur référent.
- ▶ Elle s'appuie sur :
 - ▶ Les activités réalisées par l'apprenant
 - ▶ Les échanges avec les professionnels de proximité sur les activités réalisées par l'apprenant
 - ▶ L'observation des activités réalisées par l'apprenant
 - ▶ La description des situations par l'apprenant
 - ▶ L'échange avec l'apprenant sur les situations rencontrées
 - ▶ L'auto-évaluation réalisée par l'apprenant

Pour chaque compétence, l'évaluation est réalisée à partir des critères d'évaluation.

- ▶ Pour chaque critère d'évaluation, le tuteur doit cocher une case : 0 (= non acquis) / 1 (= en cours d'acquisition) / 2 (= acquis) / 3 (= maîtrisé).
- ▶ La somme des points est reportée dans la colonne résultat.
- ▶ Si le critère n'a pas pu être observé dans les activités pratiquées au cours de la période, il n'y a pas de notation et ce critère n'est pas pris en compte dans le total.
- ▶ Chaque compétence est notée sur la base du nombre de critères évaluables multiplié par 3.

La réforme 2021 – Evaluation des compétences en milieu professionnel

APPRÉCIATION DE L'APPRENANT PAR LE TUTEUR

Etablie par (nom et prénom du tuteur) :

	Appréciation
Motivation, intérêt, esprit d'observation de l'apprenant	
Ponctualité, assiduité de l'apprenant	
Capacité de l'apprenant à s'intégrer dans une équipe	
Comportement général (présentation, politesse) de l'apprenant	
Quelle appréciation pouvez-vous donner sur la globalité de la période ?	
Que pouvez-vous donner comme conseils à l'apprenant pour la suite de sa formation et son parcours professionnel ?	

La réforme 2021 – Evaluation des compétences en milieu professionnel

Chaque bloc de compétences est évalué de la même façon

ACQUISITION DES COMPETENCES (à renseigner par le tuteur)

Pour chaque élément de compétence, vous devez cocher une case (en vous appuyant sur les critères d'évaluation) ::

0 (= non acquis) / 1 (= en cours d'acquisition) / 2 (= acquis) / 3 (= maîtrisé)

Bloc de compétences	Compétences	Critères d'évaluation	Résultat
<p>Bloc 1 : Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale</p> <p><i>Les activités réalisées au cours de la période ont-elles permis de mettre en œuvre ce bloc de compétences ?</i> <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON</p> <p><i>Si la réponse est négative, ne pas évaluer le bloc de compétences.</i></p>	<p>1. Accompagner les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Rechercher et analyser les informations sur les habitudes de la vie quotidienne et sociale, la culture, les choix de la personne et le cas échéant ceux de son entourage ➤ Evaluer le degré d'autonomie, les fragilités et ressources, les capacités physiques et psychiques de la personne ➤ Identifier et évaluer les besoins de la personne en tenant compte de sa situation singulière, de ses réactions et ajuster continuellement son intervention ➤ Mettre en œuvre l'accompagnement personnalisé dans les actes essentiels de la vie quotidienne ➤ Mettre en œuvre les activités d'accompagnement à la vie sociale à destination d'une personne ou d'un groupe en prenant en compte les réactions, choix et expressions de la personne ➤ Mobiliser les ressources de la personne dans les activités réalisées et, en collaboration avec l'infirmier, les autres professionnels, les aidants, adapter son accompagnement pour développer et maintenir ses capacités ➤ Adapter la communication avec la personne, les aidants et les autres professionnels pendant les activités en fonction de chaque situation ➤ Aider, accompagner et conforter les aidants dans leur rôle de collaboration aux actes essentiels de la vie quotidienne 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Pertinence de l'analyse de la situation de la personne <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 ➤ Pertinence de l'adaptation de l'accompagnement dans les actes de la vie quotidienne au regard de la situation de la personne <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 ➤ Respect des bonnes pratiques dans l'accompagnement <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 ➤ Pertinence des activités d'accompagnement à la vie sociale <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 ➤ Pertinence dans l'accompagnement des aidants <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 	<p>Total : ... / ...</p> <p>Commentaires :</p>
	<p>2. Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Identifier les signes pouvant évoquer des fragilités potentielles ou des vulnérabilités dans les différents domaines de la vie quotidienne et transmettre les informations nécessaires ➤ Repérer les situations à risque, en particulier de maltraitance, pour la personne, pour les intervenants et alerter ➤ Proposer des mesures de prévention dans le champ d'intervention et dans le cadre d'une coopération pluri-professionnelle ➤ Evaluer les mesures mises en œuvre et les réajuster le cas échéant 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Pertinence de l'analyse des signes de fragilités ou vulnérabilités <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 ➤ Repérage des situations à risque <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 ➤ Pertinence des mesures de prévention proposées <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 ➤ Pertinence de l'évaluation des mesures mises en œuvre <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 	<p>Total : ... / ...</p> <p>Commentaires :</p>

La réforme 2021 – Evaluation des compétences en milieu professionnel

Critères d'évaluation : Qu'est-ce qui permet de dire que la compétence est maîtrisée ? Que veut-on vérifier ?	Indicateurs : Quels signes visibles peut-on observer ? Quels signes apportent de bonnes indications ?
1 - Pertinence de l'analyse de la situation de la personne	<ul style="list-style-type: none">- Toutes les informations pertinentes sont recherchées auprès de la personne, de l'entourage et des autres professionnels ainsi que dans les outils de transmission à disposition- Le lien entre les besoins de la personne, ses habitudes de vie, sa culture, ses choix, ses réactions dans une situation donnée, est explicité.- Des explications sont apportées sur la pertinence des informations recueillies par l'observation- L'identification des facteurs de fragilité et l'évaluation de l'autonomie, des ressources et des capacités physiques et psychiques de la personne sont explicitées.- Les fragilités sont évaluées
2 – Pertinence de l'adaptation de l'accompagnement dans les actes de la vie quotidienne	<ul style="list-style-type: none">- Les activités d'accompagnement de la personne prennent en compte les informations recueillies et l'ensemble de ses besoins.- L'accompagnement de la personne est réalisé en l'associant activement en fonction de ses souhaits- Les réactions et l'expression de la personne sont prises en compte- Les ressources et capacités de la personne sont mobilisées pour développer et maintenir ses acquis- Le rythme de la personne est respecté- Les interventions sont réajustées et priorisées en fonction de l'ensemble des données recueillies tout au long de la prise en soins- Les choix et les ajustements des interventions sont argumentés à partir de l'évaluation de la situation

Pour chacun des critères d'évaluation des compétences en stage, on retrouve, dans le référentiel de compétences de l'aide –soignant, des indicateurs qui précisent les attendus.

Les points clés de l'évaluation des compétences en milieu professionnel

- ▶ Un apprentissage en stage est organisé autour des situations et des activités prévalentes du domaine d'exercice professionnel
- ▶ Ces contextes particuliers constituent les supports de l'évaluation de l'acquisition des compétences
- ▶ L'évaluation porte sur les capacités de l'apprenant à comprendre ces situations pour agir avec pertinence, à raisonner à partir de son habileté à transférer ses apprentissages dans différentes situations. Elle est menée avec l'étudiant, dans un accompagnement pas à pas.
- ▶ Les professionnels accompagnent l'apprenant dans un retour sur les situations, lui permettant une prise de distance et une analyse approfondie et argumentée de ses choix, afin de le préparer aux apprentissages futurs.

Pour mieux comprendre la collaboration entre les acteurs de la formation

Éléments sur lequel porte l'évaluation	Points d'ancrage Supports de l'évaluation	Qui évalue?
Acquisition des compétence en milieu professionnel Capacité de l'apprenant à traiter les situations professionnelles définies avec le tuteur, en début de stage Développement de l'intelligence situationnelle (capacité de l'apprenant à transférer, transposer dans des situations de plus en plus complexes)	Evaluation coopérative Situations professionnelles identifiées tout au long du stage Evaluation tracée dans le bilan de stage	L'apprenant Le tuteur, en appui sur les retours des professionnels de proximité
Capacité de l'apprenant à transférer ses apprentissages dans des contextes de stage différents	Evaluation coopérative, menée par le formateur, lors d'un entretien de suivi pédagogique, en appui sur le Portfolio	L'apprenant Le formateur référent pédagogique
Capacité réflexive de l'apprenant	Evaluation coopérative, en appui sur les éléments retracés par l'apprenant, lors des analyses de pratique rédigées dans le Portfolio	L'apprenant Le formateur référent pédagogique

Quelques définitions, qui peuvent aider également à mieux comprendre....

- **Posture réflexive (D. Schön):** capacité à se remettre en question dans le but d'analyser et d'évaluer ses actes, en lien avec la pratique, de formaliser des choix argumentés, d'identifier les causes, les conséquences, les savoirs mobilisés et mobilisables, dans un objectif d'amélioration de sa pratique professionnelle quotidienne, C'est une prise de distance de soi, pour une vision sur soi dans l'action et non pas une analyse du contexte dans lequel s'est déroulée l'activité (apprenant = acteur de la situation vécue).

- **Evaluation coopérative (H. Lenoir):** se définit comme un processus collectif en co-responsabilité et de réciprocité en vue d'améliorer en continu une action pédagogique dans le cadre d'un échange permanent d'informations entre acteurs (l'apprenant) et évaluateurs (le professionnel de proximité, le tuteur, le maître de stage). Processus d'évaluation qui implique un « partenariat (...) » qui n'exclut pas la reconnaissance des différences, ni les conflits qui peuvent en résulter. Nécessité d'une juste distance pédagogique pour ne pas tomber en connivence, ni avoir des difficultés à construire la relation de confiance nécessaire à une évaluation approfondie et riche d'apprentissages (\neq de l'évaluation contrôle), Articulation équilibrée entre confiance, intégrité, coopération et impartialité. Evaluation opérée au fil de l'eau, qui vise à une meilleure compréhension de ce qui se joue, dans un processus constant d'amélioration de l'action

La réforme 2021 – Rôle du référent de suivi pédagogique (1/3)

ARRETE NOR : SSAH2110960A - ANNEXE VI

VALIDATION DE L'ACQUISITION DES COMPETENCES DIPLOME D'ETAT D'AIDE-SOIGNANT

Nom et prénom de l'apprenant :

Institut de formation :

Date d'entrée en formation :

*Dans le cadre de la formation par la voie de
l'apprentissage :*

Employeur :

Nom du Maître d'apprentissage :



RECAPITULATIF DES PERIODES D'APPRENTISSAGE EN MILIEU PROFESSIONNEL

*A remplir par le Formateur référent en institut de formation de l'apprenant en fin de formation
Ajouter des lignes, le cas échéant, pour la formation par la voie de l'apprentissage*

Intitulé des périodes effectuées en milieu professionnel	Dates	Lieu et ville	Dans le cadre de la formation par la voie de l'apprentissage
			<input type="checkbox"/> Période effectuée au sein de la structure employeur <input type="checkbox"/> Période effectuée au sein d'une autre structure
			<input type="checkbox"/> Période effectuée au sein de la structure employeur <input type="checkbox"/> Période effectuée au sein d'une autre structure
			<input type="checkbox"/> Période effectuée au sein de la structure employeur <input type="checkbox"/> Période effectuée au sein d'une autre structure
			<input type="checkbox"/> Période effectuée au sein de la structure employeur <input type="checkbox"/> Période effectuée au sein d'une autre structure

La réforme 2021 – Rôle du référent de suivi pédagogique (3/3)

Bloc de compétences	Compétences	Compétence acquise par équivalence	Synthèse de l'acquisition des compétences durant les périodes d'apprentissage en milieu professionnel					Evaluation en institut de formation	Validation des blocs de compétences
			Période A	Période B	Période C	Période D	Notation Finale		
Bloc 1 : Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	1 - Accompagner les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	Total : ... / ...	Total : ... / ...	Total : ... / ...	Total : ... / ...	Total : ... / ...	Etude de situation : Total : ... / ...	Bloc de compétences 1 validé : OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> Le bloc de compétences est validé si l'apprenant a obtenu - la moyenne pour chacune des compétences évaluées en milieu professionnel - ET la moyenne aux évaluations en institut de formation
	2 - Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	Total : ... / ...	Total : ... / ...	Total : ... / ...	Total : ... / ...	Total : ... / ...		
Bloc 2 : Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration	3 - Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	Total : ... / ...	Total : ... / ...	Total : ... / ...	Total : ... / ...	Total : ... / ...	Etude de situation en lien avec les modules 3 et 4 Total : ... / ... Evaluation comportant une pratique simulée en lien avec le module 5 Total : ... / ...	Bloc de compétences 2 validé : OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> Le bloc de compétences est validé si l'apprenant a obtenu - la moyenne pour chacune des compétences évaluées en milieu professionnel - ET la moyenne aux évaluations en institut de formation - ET l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2
	4 - Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	Total : ... / ...	Total : ... / ...	Total : ... / ...	Total : ... / ...	Total : ... / ...		
	5 - Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	Total : ... / ...	Total : ... / ...	Total : ... / ...	Total : ... / ...	Total : ... / ...		

La réforme 2021 – Conditions pour la certification

- **Evaluation de chaque module de formation** (condition de validation: note $\geq 10/20$)
- **Evaluation de chaque compétence en milieu professionnel** (condition de validation: note $\geq 10/20$ sur l'ensemble des périodes de formation en milieu professionnel)
- **Respect de la franchise** (5% de la durée totale de la formation, soit 77 h sur un cursus complet)

- **Obtention du DEAS:**
 - Validation des 5 blocs de compétences acquis en formation théorique **et** en milieu professionnel

Merci de votre
attention !

